

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande par email en date du 06 novembre 2020 de la société EUROVIA,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pour effectuer des travaux de reprise des enrobés (sens montant) rue de Besançon entre le giratoire et la rue de Gray à Heillecourt pour le compte de Métropole du Grand Nancy.

ARRETE :

Article 1^{er} – le vendredi 20 novembre 2020 de 7 heures 45 à 12 heures, l'entreprise EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer des travaux de reprise des enrobés (sens montant) rue de Besançon entre le giratoire et la rue de Gray à Heillecourt.

Article 2 – La chaussée sera rétrécie au droit du chantier et une déviation sera mise en place pour les autres véhicules par Fléville NORD.

Article 3 – Le bus scolaire ne sera pas concerné par la déviation mise en place par l'entreprise EUROVIA.

Article 4 – Le bus de ville sera déplacé à l'arrêt « Vanoise » rue de Besançon.

Article 5 – L'accès au trottoir sera maintenu rue de Besançon.

.../...

Article 6 – L'entreprise EUROVIA prendra toutes dispositions utiles pour assurer la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons, des automobilistes aux abords du chantier. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 7 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole – Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA,
- Monsieur le Maire de FLEVILLE,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.



Le Maire,

Didier SARTELET